

Conditions Générales de Vente (CGV)

Billet personnel d'entrée au SIAMS 2014

Le « billet personnel » imprimé doit être conservé jusqu'au Salon et ne doit présenter aucun dommage dans la zone de code lisible par machine, qui risquerait d'empêcher le contrôle d'accès.

L'acheteur des billets ne reçoit qu'une seule autorisation d'accès pour chaque billet acheté. Toute reproduction, copie, modification ou imitation du « billet personnel » et toute diffusion électronique à des tiers du fichier PDF correspondant sont expressément interdites.

L'organisateur peut refuser l'accès au Salon si plusieurs billets imprimés, reproductions, copies ou imitations d'un « billet personnel » sont en circulation et que le propriétaire d'un billet imprimé, d'une copie ou d'une imitation du « billet personnel » respectif a déjà eu accès à la manifestation

Annulation de commande et remboursement

L'annulation d'un « billet personnel » acheté online n'est pas possible. Dans le cas où le détenteur d'un billet acheté online ne peut se rendre au Salon, il ne pourra prétendre au remboursement du « billet personnel ».

Protection des données

Les données de l'acheteur du « billet personnel » enregistrées lors de la commande ne seront utilisées qu'à des fins de statistiques du Salon (provenance géographique, domaines d'activités, jour de visite) et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Prix

Les prix des billets s'entendent T.V.A. incluse.

Litiges

Le for compétent pour tout litige éventuel entre SIAMS 2014 et l'acheteur de « billets personnels » est à Moutier.